



## CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

\*\*\*\*\*

Séance du 10.09.2020

\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

#### 1- VOTE DES TARIFS DE CANTINE SCOLAIRE ET REGLEMENT INTERIEUR A COMPTER DE 2020

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité pour voter les tarifs de la cantine scolaire à compter de septembre 2020, soit 3.25 euros le repas enfant et 5.30 euros le repas adulte et ont adopté le règlement intérieur.

#### 2-REGULARISATION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE C 478

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de régulariser l'acquisition de la parcelle C 478 de 3 ares 25, pour l'euro symbolique, oubliée lors de la création de l'aire de loisirs en 1994.

#### 3- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de renouveler la commission de contrôle de la liste électorale.

Elle sera composée :

- d'un conseiller municipal titulaire : Mme Véronique Barbou,
- d'un conseiller municipal suppléant : M André Cavalla,
- d'un délégué de l'administration : Mme Virginie Marika FINOT,
- d'un délégué du président du Tribunal Judiciaire : M Yvon Chaumais.

#### 4- DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de réaliser la décision modificative suivante sur le budget principal :

Intitule	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Autres charges exceptionnelles sur opér				6718		2 300,00
Valeurs comptables des immobilisations	675		2 300,00			
Fonctionnement dépenses			2 300,00			2 300,00
		Solde	0,00			
Produits des cessions d'immobilisations	775		2 300,00			
Produits exceptionnels divers				7788		2 300,00
Fonctionnement recettes			2 300,00			2 300,00
		Solde	0,00			

#### 5- ANNULATION DES LOYERS COMMERCIAUX COMMUNAUX DU MOIS DE MAI 2020

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de confirmer la décision du précédent conseil municipal d'annuler les loyers commerciaux communaux du restaurant Saint Vincent et FMotoculture pour le mois de mai 2020, suite à l'état d'urgence sanitaire en période de Covid 19.

#### 7- CREATION COMMISSION ASSAINISSEMENT

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de créer la commission Assainissement composée de :

La présidente : Mme Cécile Gomes Recchia

Le vice-président : M T Barbeillon

Les membres : Ms Christian Finot, Alexandre Boucher, Fernand De Abreu et André Cavalla.

#### 8- DROIT DE PREEMPTION

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de demander à la Communauté de Communes Val de Cher Controis d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur la zone constructible (ZC) du centre-bourg définie dans la carte communale de Oisly et de déléguer le Droit de Préemption Urbain à la commune de Oisly.

Publié le 11.09.2020  
Le Maire,  
Cécile Gomes Recchia



Le Maire,  
Cécile Gomes Recchia